



Vol et utilisation frauduleuse de carte bancaire

Par **BLANCHET**, le **08/08/2009** à **17:10**

Bonjour, en regardant mes comptes sur internet, je me suis aperçu d'un retrait fait dans une tirette fait aujourd'hui, que je n'ai pas fait. Immédiatement, j'ai recherché ma CB dans mon sac et ne l'ai pas trouvée. Lorsque j'ai voulu déposer plainte au commissariat pour vol et utilisation frauduleuse de ma carte, ils ont refusé de prendre ma plainte sous prétexte que je ne peux pas expliquer comment c'est passé le vol. Je n'ai réussi qu'à déposer une main courante, cela est-il normal? Je ne suis pas sûre de me faire rembourser par la banque car il considère que j'ai commis une négligence en donnant mon code, ce que je conteste, je n'ai jamais donné mon code à personne et de plus je ne peux produire qu'une main courante. Tous cela est-il normal, a-t-on le droit de refuser de prendre ma plainte dans un commissariat???? Comment faire si j'ai des problèmes pour me faire rembourser au niveau de ma banque ??? Merci de votre aide, Cordialement Mme Blanchet